



Quelques références bibliographiques

1. Démocratie sanitaire : les documents de référence

L'avis officiel de la CNS sur le débat

public : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Avis_concertation_debat_public_2010_12_09.pdf

L'abécédaire des droits des patients en vidéos (films réalisés par le CISS -(Collectif interassociatif sur la santé) : <http://www.leciss.org/abecedaire-democratie-sanitaire>

Bonne critique et synthèse de cet abécédaire dans Libération :

http://www.liberation.fr/societe/2015/07/07/la-democratie-sanitaire-un-concept-flou-mais-indispensable_1342773

Les textes et le site officiels de la Conférence nationale de Santé : <http://www.sante.gouv.fr/la-conference-nationale-de-sante.html>

Point de vue de Christian Saout sur l'état d'avancée de la démocratie sanitaire :

http://www.huffingtonpost.fr/christian-saout/democratie-sanitaire-touraine_b_5783750.html

2. Démocratie / le peuple / délibération / participation : pour aller plus loin

< **Déborah Cohen**, membre de Telemme, auteur de « La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (18^e – 21^e siècles) » Seyssel, Champ Vallon, 2010, 442 p. **Compte rendu du livre**, Référence électronique : Jean-Pierre Jessenne, « Déborah Cohen, *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIIIe-XXIe siècles)* », *Annales historiques de la Révolution française*. URL : <http://ahrf.revues.org/12337>

< 29 janvier 2014. Atelier « Recherche et la cité », organisé par Déborah Cohen, Telemme. **Egalité, une belle utopie ? France 1789- 1802 / Tunisie 2014**

Résumé : Historiens et analystes des phénomènes révolutionnaires, Jocelyne Dakhlia (EHESS) et Pierre Serna (IHRF-Paris 1) partagent, contre tout lissage et toute tentative de dissoudre les différences dans l'unanimité factice des dominants, l'idée qu'une révolution est une lutte, un affrontement entre conceptions irrémédiablement opposées, et que l'apprentissage démocratique est précisément celui de l'acceptation des clivages et de l'intégration -jamais achevée- de tous (pauvres, femmes, esclaves) à une citoyenneté pleine. La révolution est alors, par ses affrontements mêmes, le lieu où se joue la conquête de l'égalité civile, sociale et de genre.

< **Pierre Rosanvallon**, *La République des égaux*, Paris, Seuil, 2011.

Résumé : Alors que son legs est de plus en plus méconnu ou délibérément ignoré, la Révolution française n'est pourtant pas morte. De Tunis au Caire, de Tripoli à Sana'a, la révolution fait son retour dans l'histoire mondiale. Face au débat public que ces événements ont inspiré, les historiens ne peuvent se contenter d'une position de commentateurs. Les analogies paresseuses et anachroniques entre révolution et totalitarisme ne convainquent aujourd'hui plus personne. Les temps ont changé et ils invitent à interroger ce phénomène historique qui, à intervalles réguliers, vient rompre le cours du temps pour renverser les puissants et inventer des régimes censés être plus justes pour le plus grand nombre. Il s'agit de regarder la révolution bien en face, avec ce qu'elle charrie de méprises et d'occasions manquées, pour lui redonner sa dimension de laboratoire du politique.

< **Pierre Serna** dirige l'institut de l'Histoire de la Révolution française. A publié avec Jean-Luc Chappay, Bernard Gainot, Guillaume Mazeau, Frédéric Régent, *Pour quoi faire la révolution ?*, 2012

< Article sur la notion de débat public, ses écueils :

« La démocratie participative en représentation » sur Cairn :

<http://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2009-2-page-97.htm>

Résumé : Le paysage représentatif français est depuis maintenant près d'une trentaine d'années transformé par des retouches participatives successives,

dispersées, d'inégale importance, et dont on peut se demander si elles ont fini par en modifier l'économie générale. Assistons-nous à un dépassement de la démocratie représentative ? Basé sur les résultats de plusieurs enquêtes analysant le fonctionnement de procédures participatives, l'article vise à restituer la diversité des configurations dans lesquelles les élus se trouvent placés lorsqu'ils sont confrontés à la démocratie participative. Il souligne la capacité du système représentatif à absorber dans sa propre logique les instruments participatifs.

< **Un éclairage intéressant** via ce lien vers un séminaire à la cité des Sciences en ... 2002 sur "La place du débat public dans la vie démocratique en France" : <http://www.fabriquedesens.net/La-place-du-debat-public-dans-la>

< **Jon Elster**, Le marché et le Forum. Trois variétés de théorie politique (1986)

< **Jon Elster**, Podcasts collège de France sur les décisions collectives, et la rationalité des choix : <https://itunes.apple.com/fr/itunes-u/rationalite-et-sciences-sociales/id429664053?mt=10>

< **Charles Girard** : « *La démocratie doit-elle être délibérative ?* » par Charles Girard Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Girard Charles, « « La démocratie doit-elle être délibérative ? » . », *Archives de Philosophie* 2/2011 (Tome 74) , p. 223-240 .

Bon résumé dans Cairn : URL : www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2011-2-page-223.htm

Résumé : La délibération publique entre citoyens doit-elle être le fondement de la légitimité proprement démocratique des décisions politiques ? Cet article analyse les arguments avancés en ce sens par les premiers écrits sur la démocratie délibérative. Si la délibération individuelle est requise par la recherche de l'autonomie personnelle et de la satisfaction de l'intérêt particulier, la délibération collective n'est quant à elle une condition ni nécessaire ni suffisante pour atteindre l'autonomie politique et le bien commun. Elle seule permet toutefois de poursuivre ces fins en égaux.

< **Toujours dans l'analyse des textes de Jon Elster**, sur les normes délibératives : <http://www.revue-projet.com/articles/2001-4-la-deliberation-norme-de-l-action-publique-contemporaine/>

Résumé : Depuis quelques années, le thème de la délibération - associé à celui de la gouvernance - devient une sorte de lieu commun de la réflexion politique. Les dispositifs de «délibération» sont multiples : états généraux, conférences régionales, conseils de quartier, consultations (groupes de jeunes, anciens, immigrés). Quels en sont les soubassements, les ambiguïtés, les chances ?

Bibliographie étendue :

- < **Habermas**, La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public, Jürgen Habermas (1989)
- < **Joshua Cohen**, Délibération et légitimité démocratique, Joshua Cohen (1989)
- < **James Bohman**, Raison publique et pluralisme culturel. Le libéralisme politique et la question du conflit moral, James Bohman (1995)
- < **Iris Marion Young**, Communication et altérité. Au-delà de la démocratie délibérative, Iris Marion Young (1996)
- < Cinq arguments en faveur de la démocratie délibérative, Maeve Cooke (2000),
- < **Cass Sunstein** Y a-t-il un risque à délibérer ? Comment les groupes se radicalisent, Cass Sunstein (2000)
- < **Bruce Ackerman**, La Journée de la délibération, Bruce Ackerman et James Fishkin (2002)
- < **Simone Chambers** À huis clos. Publicité, secret et qualité de la délibération, Simone Chambers (2004)

3. L'argumentation

< Ouvrage de référence :

Breton Philippe, Gauthier Gilles, *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris, La Découverte « Repères », 2000, 128 pages. ISBN : 9782707131751.
Lien : <<http://www.cairn.info/histoire-des-theories-de-largumentation--9782707131751.htm>>.

< Extrait de l'Histoire des théories de l'argumentation :

Contribution théorique de Eemeren et Grootendorst visant à identifier des règles de discussion critique. Ils formulent les 10 prescriptions suivantes, établies techniquement en regard des conditions d'accomplissement de l'acte de discours complexe que constitue pour eux l'argumentation, et que les participants à un débat argumentatif doivent, selon eux, respecter :

94 HISTOIRE DES THÉORIES DE L'ARGUMENTATION

Les dix règles d'Eemeren et Grootendorst

-
- | | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Règle 1 | Les protagonistes ne doivent pas s'empêcher l'un l'autre d'afficher et de contester des positions. |
| Règle 2 | Un protagoniste qui affiche une position est tenu de la défendre à la demande de son opposant. |
| Règle 3 | La contestation d'une position doit porter effectivement sur cette position (telle qu'elle est affirmée). |
| Règle 4 | Un protagoniste doit défendre une position seulement en fournissant une argumentation reliée à cette position. |
| Règle 5 | Un protagoniste ne peut pas attribuer à l'opposant une prémissse implicite, ni nier une prémissse que lui-même laisse implicite. |
| Règle 6 | Un protagoniste ne peut pas faussement présenter une prémissse comme point de départ, ni nier une prémissse constituant un point de départ accepté. |
| Règle 7 | Un protagoniste ne peut pas considérer qu'une position est établie si elle n'a pas été défendue par un schéma argumentatif approprié et adéquatement appliquée. |
| Règle 8 | Dans son argumentation, un protagoniste ne peut recourir qu'à des arguments logiquement valides ou susceptibles d'être validés par l'explicitation de prémisses implicites. |
| Règle 9 | L'échec de la défense d'une position doit entraîner son retrait et sa défense réussie, l'abandon de sa contestation. |
| Règle 10 | Un protagoniste ne doit pas avoir recours à une formulation confuse ou ambiguë et il doit interpréter les propos de l'opposant de la manière la plus soigneuse et la plus pertinente possible. |
-

< Corax : Les 4 parties du discours, selon Corax :

Exorde	Présentation des faits	discussion	péroration
Capter l'attention de l'auditoire	Dire de quoi on parle, exposer sa thèse	Donner les arguments en faveur de la thèse	Terminer par une formule synthétique

< Aristote, Rhétorique: les 3 genres oratoires

	épidictique	judiciaire	délibératif
nature	Louange/blâme	jugement	Délibération/décision
valeurs	Beau/vertu/laid	Juste/injuste	Utile/nuisible
temporalité	Présent	passé	futur
Situation discours	Eloge public	tribunal	Agora/assemblée
Procédés argumentatifs	amplification	enthymème	exemple
Type orateur	sophiste	Accusés et plaignants	citoyens
Forme discours	Panégyrique/harangue	plaideoirie	harangue
Thèmes traités	valeurs	Innocence, culpabilité	Politique, économie...

< Les familles d'arguments :

Autorité : Appel, référence à une autorité politique, morale, scientifique reconnue et experte.

Par exemple : données semestrielles du ministère de la Santé nigérien sur malnutrition...

Utilisation de données scientifiques, historiques, numériques. En principe elles sont irréfutables.

Analogie : comparaison, métaphore, généralisation. Induction : généralisation. Observation de cas particuliers conduit à l'énoncé du général. Excès : amalgame analogique : ex références nazisme

Communauté : Fait appel à des croyances ou valeurs partagées par l'auditoire, l'opinion qui est l'objet de l'entreprise de conviction

Cadrage : Description orientée selon son point de vue sur un domaine où l'objectivité n'est pas possible.



Figure 2. — Le schéma de la communication argumentative

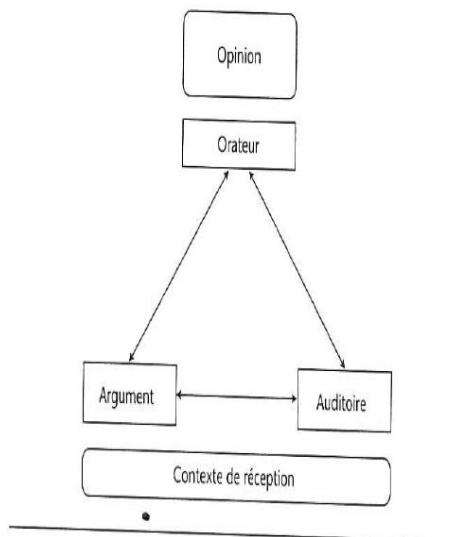
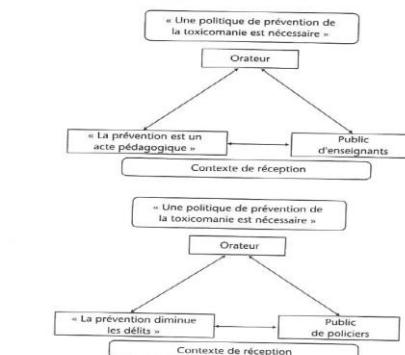


Figure 3. — Deux exemples de construction de l'argument en fonction de l'auditoire



Mais aussi :

- **Prise à témoin.** Recherche de l'accord du destinataire. "Voyez-vous d'autres moyens que l'interdiction de la publicité pour les marques de cigarettes ?"

Argument ad hominem : L'argument *ad hominem* ou *argumentum ad hominem* consiste à opposer à un adversaire ses propres paroles ou ses propres actes. Il s'agit de discréditer la personne plutôt que la position qu'elle défend. L'idéal est bien de montrer la contradiction entre les propos et les agissements. C'est la mise en évidence du « *Fais ce que je dis et non pas ce que je fais* ». Typiquement un argument *ad hominem* est construit selon le schéma suivant :

Untel défend telle position.

Or Untel n'est pas crédible (pour des raisons liées à ses paroles, à ses actes) quand il affirme cette position.

=> *Donc cette position est fausse.*

Les hommes politiques abusent de ce type d'argument de mauvaise foi créant l'amalgame entre la véracité d'une position et l'intégrité d'une personne. Utile pour la révélation de contradictions et au discernement de la vérité. L'argument est un **éclaircissement des mobiles** et ne dit rien de la validité du fond. Tout argument *ad hominem* n'est pas toujours une attaque personnelle. (droits juridiques, autorité morale...).

L'**antiphrase** : la louange ironique. Comme le compliment est public, forcé par l'exagération et le ton, il ne laisse aucun doute sur les intentions de celui qui le prononce.